

AIDER – ACCOMPAGNER - SOIGNER
**LES TARIFS HORAIRES DE L'ASSOCIATION EN PRESTATAIRE
AU 1^{ER} JANVIER 2022**

**L'ASSOCIATION N'EST PAS SOUMISE AUX IMPOTS COMMERCIAUX Y COMPRIS LA TVA :
TARIFS HORS TAXES = TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES**

Intervention d'une aide à domicile sans financement	
Du lundi au samedi (jours ouvrables)	24.50 € (TTC)
Dimanche et jour férié	27.50 € (TTC)

Service à la personne	
Ménage chez des personnes non fragilisées	21.00 € (TTC)
Petits travaux * + 2 €/heure avec utilisation du matériel de l'association	17.50 €* (TTC)
Garde d'enfant	24.50 € (TTC)
Frais kilométriques Toute utilisation du véhicule personnel de l'intervenant(e) est facturé au Km : 0.37€/km	0.37 €/ Km

Prise en charge financière par la CARSAT et autre caisse de retraite*	
Du lundi au samedi (jours ouvrables)	24.50 € (TTC)
Dimanche et jour férié	27.50 € (TTC)

***La participation des retraités** : Le barème de participation des retraités est variable selon la caisse de retraite. Pour connaître votre participation, vous pouvez vous rapprocher de votre responsable de secteur

Prise en charge financière par le Conseil Départemental*	
Du lundi au samedi / jour férié / dimanche	22.50 € (TTC)

***La Participation des bénéficiaires** : le taux de prise en charge dépend du GIR du bénéficiaire et de ses ressources. Chaque cas est évalué par l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental.

Prise en charge financière par une mutuelle	
Du lundi au samedi	24.50 € (TTC)

A.R.D.H. (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation) accompagnement de fin de vie*	24.50 € (TTC)
---	----------------------

*Dans le cas de l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (A.R.D.H.), le % restant à la charge du bénéficiaire est établi en fonction des dossiers
Dans le cas d'un accompagnement de fin de vie, il reste 10 % à la charge du bénéficiaire

Cotisation annuelle 10 € (à l'exception des dossiers mutuelle et de service à la personne)

UN DEVIS GRATUIT PEUT ETRE ETABLI SUR SIMPLE DEMANDE
Pour information : le paiement en espèces des interventions n'est pas déductible des impôts.

S.P.A.S.A.D. (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile)